



Bibliothèques
Ludothèques
publiques
d'Ottignies-Louvain-la-Neuve asbl

www.bibludolln.be

Av. des Combattants 2
1340 Ottignies

Bibliothèque 010/41.02.42
bibdouaire@bibludolln.be

Ludothèque 010/40.20.89
ludodouaire@bibludolln.be

Place Galilée 9A
1348 Louvain-la-Neuve

Bibliothèque 010/47.28.59
bibpublln@bibludolln.be

Ludothèque 010/47.88.45
ludolln@bibludolln.be

REGLEMENT PARTICULIER POUR LES COLLECTIVITES

Ecoles et associations

L'inscription se fait à **titre individuel** et sous la responsabilité du représentant de la collectivité.

1. La **cotisation** est **gratuite** et valable un an de date à date.
2. Les emprunts :
 - Les médias empruntés doivent être adaptés à l'âge du public de la collectivité.
 - Un maximum de deux médias par membre de la collectivité est autorisé, dont une seule BD ou un seul manga.
 - Le **prêt** est **gratuit** et sa durée est de **quatre semaines**. La date de retour des médias est précisée sur le ticket de prêt.
 - Une seule prolongation de quatre semaines est possible pour autant que le média ne soit pas réservé. **A défaut de prolongation, il sera fait application des taxes de retard.**
 - **Taxes de retard :**
 - ° **0,10 €** par livre et par jour de retard, en ce compris les dimanches, jours fériés et jours de fermeture.
 - ° **0,50 €, 1 €, 3 € ou 5 €** par jeu et par semaine de retard.
 - Tout retard de plus de deux semaines entraînera des frais de rappel (lettre **2 €**, appel téléphonique **1 €**, facture **2 €**).
Aucun prêt ne sera consenti tant qu'un montant supérieur à **10 €** reste dû.
Sans réaction de la part du responsable, celui-ci pourra être l'objet d'une mesure d'exclusion et ce, nonobstant toute action que l'asbl pourrait être en droit d'intenter à son encontre.
 - Pour les écoles uniquement : les derniers médias seront prêtés le 31 mai pour un retour au plus tard le 30 juin.
3. Tout média perdu, détérioré ou rendu inutilisable devra être remboursé au prix d'origine. Pour les jeux, le prix coûtant de la pièce manquante sera demandé, ou à défaut, minimum **1 €** de dédommagement par pièce. Si la perte entraîne une trop grande dégradation du jeu, le remboursement complet peut être demandé.
4. La fréquentation des bibliothèques et des ludothèques avec un groupe se fait uniquement sur rendez-vous.
5. **L'inscription comme collectivité implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement ainsi que du règlement général de l'asbl.**